



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance  
Du Lundi 17 Janvier 2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Anne-Sophie RUELLE - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jacques DECHENAUX - Sarine VELLA - Jean-Marc GRAND - Colette ROULLET - Fabien MYLY - Céline DI DOMENICO - Didier JUAREZ - Daniel SUAREZ - Michelle NOWAKOWSKI - Joseph SCIASCIA - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Karine MAURINAUX - Serge SANTARELLI - Bernard RIONDET - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN  
François FASCIAUX à Guy GENET  
Cécile BOURGIN à Jacques DECHENAUX  
Karine REGOBIS à Yasmine GONAY  
Alizé GALAND à Colette ROULLET  
Christian GIRAUD à Karine MAURINAUX  
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX  
Séverine GALBRUN à Serge SANTARELLI

Secrétaire de séance : Céline DI DOMENICO

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 Janvier 2022

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	21
Procurations :	08
Votants :	29

**Votes exprimés**

- Vote pour : 29  
- Vote contre : /  
- Abstention : /

17 JANVIER 2022

**6 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison Familiale et Rurale et à l'Espace de Formation des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin Jallieu**

Dans le cadre du processus de formation de deux jeunes vifois-ses, la Ville de Vif a été sollicitée par la Maison Familiale et Rurale et l'Espace de Formation des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin Jallieu pour contribuer aux actions à vocation éducative mises en place au sein de la structure.

**Vu** l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale » en date du 6 janvier 2022 ;

**Le Conseil Municipale**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**

- **D'ACCORDER** une contribution de 50 € à la Maison Familiale et Rurale de Bourgoin Jallieu d'une part et à l'Espace de Formation des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin Jallieu d'autre part.
- **DIT** que les crédits ont été prévus au projet de budget primitif 2022 au chapitre 65.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.*

Le Maire,  
  
Guy GENET